

Règlements yourtes (prêt-à-camper)

- **IL est strictement interdit de fumer à l'intérieur des yourtes.**
- IL est permis de cuisiner à l'intérieur de la yourte seulement avec la plaque à induction.
- Interdiction de faire fonctionner des appareils au propane à l'intérieur.
- En tout temps, le campeur doit laisser le lieu qu'il occupe et les équipements dans un bon état et propre. Tous les vols d'équipement seront facturés, ainsi que la malpropreté des yourtes sera nettoyée à vos frais. Important de nous aviser de tous bris s'il y a lieu lors de votre départ
- La capacité maximale de personne pouvant dormir dans les yourtes est de six personnes. **Deux voitures seulement sont tolérées par yourte.**
- Les yourtes sont toutes équipées sauf pour la literie et la nourriture.
- Il est interdit de monter une tente sur le terrain des yourtes.
- **Prenez note qu'il est formellement interdit de faire entrer dans nos yourtes tout animal que ce soit un chien, chat, etc.....**
- Lors de votre arrivée, un dépôt par carte de crédit est exigé pour couvrir les frais s'il y a un bris et sera remboursé après inspection dans un délai de 48 hres.
- Ne pas déplacer les bacs à feu.
- Pour aucune circonstance les meubles devront être déplacés et **rien ne doit être posé ou fixé sur la toile à l'intérieur comme à l'extérieur.**
- La vaisselle devra être lavée ainsi que le barbecue nettoyé avant votre départ.
- **Couvre-feu 23h00.**

LA DIRECTION